

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Délibération N° 20240008

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 16 février à 20h43, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, Mme MOREL, Mme GEORGES, M. BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Urbanisme : délégation de signature pour signature PC00104524V0001

Au précédent conseil, ce point a dû être ajourné car le quorum n'était pas atteint.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, une délibération du Conseil Municipal doit nommer un élu autorisé à instruire et signer l'autorisation d'urbanisme qui touche de près ou de loin à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le quorum est atteint et M. Pascal PELLOUX-PRAYER est nommé par le Conseil Municipal pour instruire et signer le PC00104524V0001.

POUR à l'unanimité.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 04/03/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024

Délibération N° 20240009

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 16 février à 20h43, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, Mme MOREL, Mme GEORGES, M.BARNONCEL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, M. DULONG

Excusé :

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Adressage – dénomination des voies

Par délibération du 01/09/2023 (délibération 20230031), le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Également, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le système de numérotation : soit continue soit métrique. Il est rappelé que la numérotation métrique sera établie par un nombre représentatif de la distance en mètres entre le début de la rue et l'entrée de l'habitation. Cette façon de numéroter permet toute insertion de numéro par la suite.

La commission adressage s'est réunie et demande au Conseil Municipal de VALIDER les noms attribués de la façon suivante :

| LIEU-DIT (ancienne adresse) | Création de nouvelles voies |
|---|---|
| D2 direction Villars | Route de Villars-les-Dombes |
| D2 Varennes-St Sauveur (direction Montluel) | Route de Montluel |
| D2d direction Lapeyrouse (Moronzart) | Route de Lapeyrouse - Lieu-dit Moronzart |
| Voie communale n°3 | Route du Montellier |
| Le Tanay | Impasse le Tanay |
| Le Billard | Route de Villars-les-Dombes - Lieu-dit le Billard |
| La Grande Raie | Chemin de la Grand Raie |
| Maison Neuve | Route de Saint-Marcel - Lieu-dit Maison Neuve |
| Moronzart | Impasse Moronzart |
| Le Plat | Route de Lapeyrouse - Lieu-dit le Plat |
| Montfort | Route de Montluel - Lieu-dit Montfort |
| Bellevue | Route de Montluel - Lieu-dit Bellevue |
| Reculfort | Route de Villars-les-Dombes - Lieu-dit Reculfort |

| | |
|---------------------------------|--|
| La Botte | Chemin de la Botte |
| Le Petit Balzac | Chemin du grand Birieux - Lieu-dit le Petit Balzac |
| Le Grand Balzac | Chemin du grand Birieux - Lieu-dit le Grand Balzac |
| Le Drilleret | Chemin du Drilleret |
| Le Mandot | Chemin du Mandot |
| Le Boillet | Chemin du grand Birieux - Lieu-dit le Boillet |
| Le Cunet | Route de Versailleux - Lieu-dit le Cunet |
| Charbonnières | Route de Versailleux - Lieu-dit Charbonnières |
| Garambaud | Chemin de Garambaud |
| La léchère | Chemin de La Léchère |
| Moulin à vent | Impasse Moulin à Vent |
| - | Impasse de l'Eglise |
| Lotissement les Prés de Birieux | Impasse les Prés de Birieux |
| Lotissement les Colverts | Impasse les Colverts |

Un élu questionne la commission sur la suppression du -e de la Grand(e) Raie. La commission adressage a validé ce changement en justifiant qu'historiquement le lieu-dit s'appelait la Grand Raie et non la Grande Raie.

Certains élus mentionnent que les lotissements sont déjà existants et n'ont pas lieu d'être modifié. Cependant, il est rappelé que le terme « lotissement » n'est pas un nom de voie et de fait les lotissements porteront un nouveau libellé de voie.

La numérotation métrique pose débat au sein du Conseil Municipal dans le fait que les deux lotissements ont déjà des numéros (certes incohérent en raison des nouvelles constructions et des maisons hors lotissement) mais existant.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le maire, Cyril BAILLET propose de :

- VALIDER et ADOPTER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation (liste ci-dessus) tout en conservant le nom des lieux-dits ;

POUR : 5

CONTRE : 2

ABSENTION : 1

- VALIDER et ADOPTER la numérotation des habitations en métrique *hors lotissement* et le maintien des numéros existants pour les lotissements :

POUR : 7

CONTRE : 1

ABSENTION : 0

- et AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 04/03/2024
Qualité : Maire